

**ARRETE REGLEMENTANT
LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
EN RAISON DE TRAVAUX
Impasse Le Clos du Hêtre**

Le Maire de la Commune de MONTERBLANC,

Vu la loi, n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande faite par la société BOUYGUES E&S – TSA 70011 – Chez Sogelink 69134 DARDILLY Cedex

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures réglementant la circulation et le stationnement des véhicules, Impasse Le Clos du Hêtre, afin de permettre le bon déroulement des travaux de terrassement pour la pose de coffret électrique.

ARRETE

Article 1. A partir du 13 février 2023 et jusqu'à la fin des travaux, la circulation sera alternée manuellement, impasse Le Clos du Hêtre afin de permettre le bon déroulement des travaux de terrassement pour la pose de coffret électrique.

Article 2. Le stationnement des véhicules pourra être interdit sur cette voie afin de permettre le bon déroulement des travaux.

Article 3. La signalisation nécessaire de chantier et de réglementation de la circulation et du stationnement sera mise en place par la société BOUYGUES E&S, chargée de l'exécution des travaux, conformément aux dispositions en vigueur relatives à la signalisation temporaire, à ses frais et sous sa responsabilité.

Article 4. Monsieur le Chef de la Brigade de la Gendarmerie d'ELVEN et Monsieur le Directeur de la Société BOUYGUES E&S sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MONTERBLANC, le 07 février 2023



Pour le Maire,
L'adjoint,
Gérard SALOMON